



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Financement

Question écrite n° 58646

#### Texte de la question

M Francisque Perrut appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur le problème des aides des collectivités territoriales aux investissements immobiliers dans l'enseignement privé sous contrat. Lors de la discussion du projet de loi relatif à l'administration territoriale, le Gouvernement n'a pas accepté l'amendement proposé par l'opposition, permettant aux collectivités de participer au financement des investissements dans l'enseignement privé. Or cette liberté d'aide existe pour les dépenses d'investissement dans l'enseignement supérieur, l'enseignement agricole et technique secondaire. Pour l'enseignement secondaire général, l'aide est limitée à 10 p 100 des dépenses par la loi Falloux. La place de l'enseignement privé dans la mission générale de l'éducation des jeunes est reconnue, puisqu'elle concerne près de 20 p 100 des élèves. Il lui demande s'il compte mettre en œuvre des mesures pour faire accorder aux collectivités territoriales leur liberté d'intervention dans ce domaine.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La législation en vigueur, précisée par la jurisprudence, fixe les conditions de la participation des collectivités locales au financement des investissements des établissements d'enseignement privés. Toute modification nécessite l'intervention en ce sens du parlement. Or, au cours de la période récente, des débats ont été ouverts sur cette question devant les assemblées, à l'occasion de l'examen du projet de loi relatif à l'administration territoriale de la République et du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale. Les amendements en ce sens ont été rejetés et ce à plusieurs reprises. Le Parlement s'est donc prononcé clairement.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Perrut Francisque](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58646

**Rubrique :** Enseignement privé

**Ministère interrogé :** éducation nationale et culture

**Ministère attributaire :** éducation nationale et culture

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 juin 1992, page 2482